



ACCOLANS

Bulletin d'information Communal

www.accolans.fr

Octobre 2017 – n°37

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Après 10 ans de service comme premier adjoint ou maire de la commune d'Accolans, j'ai décidé de laisser ma place au 01 janvier 2018 et je souhaite m'en expliquer auprès de vous.

Même si la mort lente et programmée des territoires ruraux n'est pas une fatalité, elle semble pour autant bien engagée. Il serait urgent que l'ensemble des élus, à qui l'on confie l'avenir de nos territoires, prennent conscience des spécificités de nos campagnes. Il ne s'agit plus de tenter de conserver des services semblables aux villes, cette bataille est déjà perdue, il ne s'agit pas non plus de se calquer sur les offres de la ville et des centres bourgs, là encore, c'est peine perdue. Au contraire il s'agit de créer les conditions d'un développement économique à forte valeur ajoutée, écologiquement responsable, non délocalisable, humainement solidaire.

Pour relever ces défis ambitieux et ne pas se morfondre avec la disparition progressive des services publics, les décideurs auraient intérêt de s'unir et poser les bases d'une réflexion nouvelle, décentrée des vieilles réponses toutes faites, éloignée des considérations politico-politicienne, affranchie des stratégies de ré-élection égo-centrée de bon nombre des notables locaux.

Pour s'engager dans une telle démarche, encore faut-il ne pas manquer de matière grise ! Il faut envisager la ruralité comme un laboratoire d'idées nouvelles en rupture avec les schémas anciens et repenser l'organisation territoriale actuelle. L'avenir d'Accolans par exemple ne pourra passer que par le regroupement entre communes et l'optimisation de nos dépenses publiques. Le découpage territorial fondé sur le périmètre de nos anciennes paroisses est obsolète. Mais comment expliquer aux « natifs », à ceux qui sont « d'ici », que le bon sens serait de fusionner les communes de proximité dans un avenir partagé ? Comment accepter que notre commune devienne le hameau d'une entité plus grande ?

Poser les conditions d'un avenir partagé demande de faire preuve de compétences particulières, peu répandues dans nos conseils municipaux : bienveillance à l'égard des points de vue des autres, écoute active, négociation constructive. Vous me diriez qu'il s'agit là des bases du fonctionnement démocratique... et pourtant... ne pas s'emporter à la première remarque divergente, fournir un argumentaire qui ne soit pas juste le ressenti du moment, dépasser la réaction primaire pour construire un argumentaire réfléchi... c'est bien de cela que l'on peut attendre de nos élus, et particulièrement de nos élus locaux.

Jean-Jacques Rousseau précisait déjà dans son ouvrage *Du contrat social* que si la démocratie est par définition un état dans lequel la souveraineté appartient à la totalité des citoyens sans distinction de naissance, de fortune ou de capacité, elle ne peut être effective que pour un citoyen éclairé.

Dans notre démocratie représentative, la volonté des citoyens s'exprime par la médiation de représentants sélectionnés au sein du peuple. Si le citoyen doit être éclairé, alors son représentant doit l'être aussi, et plus encore, impliqué auprès de ses pairs pour répondre aux enjeux et défis de notre société.

Après dix ans au service de notre collectivité, je note que les conditions d'un fonctionnement démocratique de qualité n'est pas réuni. Sans doute n'aurais-je pas été le bon interlocuteur pour favoriser les convergences, les synergies, pour tracer des perspectives d'avenir entendables et intelligibles par tous.

Je continuerai ardemment à me battre, notamment auprès des plus jeunes, pour favoriser l'émergence de citoyens éclairés, capable de déterminer consciemment leur futur, d'ouvrir les yeux sur des horizons inconnus et d'accepter l'Autre sans à priori, avec bienveillance et empathie.

Je souhaite bien entendu tout le courage possible à mon successeur pour réveiller les esprits, valoriser l'excellence, inventer la vie de nos territoires, et donner du sens à nos existences.

Très cordialement.
Mickaël PORTE

Commémoration du 11 novembre

Pour commémorer l'anniversaire de l'armistice de 1918, la journée du 11 novembre a été instituée par la loi du 24 octobre 1922 "*journee nationale pour la commémoration de la Victoire et de la paix*". La loi du 28 février 2012 élargit la portée à l'ensemble des morts pour la France. C'est donc la reconnaissance du pays tout entier à l'égard de l'ensemble des Morts pour la France tombés pendant et depuis la Grande Guerre qui s'exprime à l'occasion de cette cérémonie.

Aussi le maire vous invite le 11 novembre 2017 à 11h, devant le monument aux morts du village pour un temps d'hommage et de recueillement.

Affouage, tirage au sort

Les parcelles 11 et 16 sont retenues pour l'affouage 2017/2018. Les inscriptions étant closes, les inscrits sont invités au tirage au sort **le samedi 09 décembre à 10h à la mairie.**

SCOT

Le Schéma de COhérence Territorial du Doubs central sera prochainement finalisé. Il permet d'encadrer les politiques publiques de développement, d'aménagement et d'urbanisme. Par ailleurs, il fixe des objectifs et des mesures plus ou moins prescriptives qui s'appliquent à l'échelle du grand territoire en terme de constructibilité.

Il est à noter que pour notre commune, et en cohérence avec la carte communale, le potentiel de constructions est de 7 maisons neuves pour la période 2017-2032. Ces constructions devront s'inscrire dans les « dents creuses » non construites de la commune. Il n'est pas envisageable, au regard des réseaux secs et humides d'étendre les constructions en dehors des zones définies par la carte communale.